# PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

**27 NOVEMBRE 2023** 

# **PÉTITION**

pour une représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative \*

## **RAPPORT**

présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales

par

M. Bangisa

## **SOMMAIRE**

I.	Résumé	3
II.	Procédure	3
III.	Échange de vues	4
IV.	Conclusions	4
V.	Rapport	5
VI	Annexe	6

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3RoR3RX.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/47YD76D.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : https://parlwal.be/47YD76D.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des affaires générales et des relations internationales s'est réunie afin d'examiner la pétition « pour une représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative ».

#### L RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par M. Dumont demande la mise en place d'une commission délibérative afin de réunir des citoyens et des élus dans une seule et même assemblée, pour réfléchir à la problématique de la représentation de tout électeur et de formuler des recommandations auprès du Parlement de Wallonie.

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Vu l'article 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant que la pétition n'a recueilli que 54 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant que le déposant souhaite la création d'une commission délibérative afin de réfléchir à une

représentation politique de tout électeur et, en particulier, à la manière de prendre en compte les votes blancs;

Considérant que le Parlement de Wallonie a lancé en février 2023 la plateforme permettant le dépôt d'une suggestion pour la création d'une commission délibérative entre députés et citoyens tirés au sort;

Considérant qu'il est loisible au primo-signataire de déposer une initiative citoyenne, qui prend la forme d'une suggestion adressée au Parlement, en vue de l'éventuelle création d'une commission délibérative sur ce sujet.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

## II. PROCÉDURE

En date du 10 septembre 2022, M. Dumont a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été cloturée le 3 octobre 2023 et a recueilli 54 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission des affaires générales et des relations internationales le 11 octobre 2023.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 27 novembre 2023, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la commission.

Ont participé aux travaux : MM. Bangisa (Rapporteur), Bastin, Disabato, Gardier (Président), Mmes Galant, Ryckmans, MM. Sahli, Mugemangango.

A assisté aux travaux : M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

### III. ÉCHANGE DE VUES

**M. le Président** rappelle qu'en date du 10 septembre 2022, M. Dumont introduit une pétition en ligne pour la représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative. Cette pétition a été clôturée le 3 octobre 2023 et a recueilli 54 signatures.

Elle n'a donc pas atteint le seuil visé par l'article 127.6 du Règlement qui dispose que lorsqu'une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de 16 ans accomplis et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant de la compétence de la Région ou visant ses intérêts, l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d'être entendu en commission.

Pour rappel, cette pétition demande la mise en place d'une commission délibérative afin de réunir des citoyens et des élus dans une seule et même assemblée pour réfléchir à la problématique de la représentation de tout électeur et de formuler des recommandations auprès du Parlement de Wallonie. Le primo-signataire met l'accent dans la pétition sur la nécessité de prendre en compte les votes blancs, car ces votes sont exprimés correctement et répondent à l'obligation de vote.

En application de l'article 127.6 du Règlement, la commission doit établir son rapport dans un délai de deux mois.

L'intervenant rappelle ensuite les différentes options possibles en l'absence d'obligation d'auditionner le primo-signataire à savoir indiquer à M. Dumont qu'il peut déposer une suggestion de commission délibérative, adopter les conclusions et clore l'examen de la pétition

Au vu de la nature de la demande du primosignataire, l'orateur propose de ne pas s'étendre dans les conclusions sur le fond de la pétition, mais plutôt sur sa demande principale de créer une commission délibérative. Les conclusions pourraient dès lors utilement rappeler au primo-signataire qu'il lui est loisible d'utiliser le canal adéquat pour déposer une suggestion en vue de la création éventuelle d'une commission délibérative sur le sujet.

M. Disabato soutient la proposition du président d'informer le primo-signataire au sujet du mécanisme de commission délibérative et rappelle aux membres que le parlement est déjà occupé actuellement à travailler au sein d'une commission délibérative qui doit se prononcer sur le caractère permanent d'un tel mécanisme.

#### IV. CONCLUSIONS

La Commission des affaires générales et des relations internationales a pris connaissance de la pétition déposée par M. Dumont « pour une représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative ».

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Vu l'article 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant que la pétition n'a recueilli que 54 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant que le déposant souhaite la création d'une commission délibérative afin de réfléchir à une

représentation politique de tout électeur et, en particulier, à la manière de prendre en compte les votes blancs;

Considérant que le Parlement de Wallonie a lancé en février 2023 la plateforme permettant le dépôt d'une suggestion pour la création d'une commission délibérative entre députés et citoyens tirés au sort;

Considérant qu'il est loisible au primo-signataire de déposer une initiative citoyenne, qui prend la forme d'une suggestion adressée au Parlement, en vue de l'éventuelle création d'une commission délibérative sur ce sujet.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

### V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,
G. BANGISA C. GARDIER



### PETITION REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : Pétition pour une représentation politique de tout électeur : mise en place

d'une commission délibérative.

Le droit pour tout électeur d'être représenté à l'égal de tous les autres n'est pas assuré par notre système électoral.

En effet, notre système électoral évince une partie des voix de l'électorat en ne tenant pas compte des votes blancs, bien que ces votes soient exprimés correctement et répondent à l'obligation de vote.

Selon l'UNIA, institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique, la différence de traitement entre deux votes exprimés correctement pourrait, si elle n'est pas justifiée, constituer une discrimination entre citoyens, sur base de la Constitution belge\*. A ce jour aucune justification n'est inscrite dans la loi.

Notre système électoral permet-il dans ce cas l'expression de l'intérêt général ? Non !

Cette pétition demande la mise en place d'une commission délibérative, afin de réunir des citoyens et des élus dans une seule et même assemblée, pour réfléchir à cette problématique de la représentation pour tous et de formuler des recommandations auprès du Parlement de Wallonie.

D'avance merci de signer et de partager cette pétition.



Square Arthur Masson 6 - 5012 Namur - +32 (0) 81 23 10 36 - greffier@parlement-wallonie.be - www.parlement-wallonie.be

Cette initiative fait suite à un travail de fin de formation en Démocratie participative, dont voici le lien :

 $https://www.haid.be/documents/TFF\_DemoPart\_220808\_V2.pdf$ 

\*Propos recueillis lors d'un échange avec l'UNIA, voir le lien ci-dessus.

Pétition reçue le : 10/09/2022

Auteur: Dumont Eric